

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2024 – 081

Le 18 juin 2024

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Primo Water Corporation (PRMW) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Primo Water Corporation (NYSE : PRMW) (TSX : PRMW) (« Primo Water ») et une société affiliée à BlueTriton Brands, Inc. (« BlueTriton ») ont annoncé avoir conclu une entente définitive de fusion dans le cadre d'une opération payée entièrement en actions (la « transaction »).

Selon les modalités de l'entente définitive, les actionnaires de Primo Water et de Blue Triton échangeront leurs actions respectives contre des actions de la nouvelle société de portefeuille (« NewCo »). Les actionnaires de Primo Water devraient détenir 43 % des titres de la société regroupée (« NewCo ») et les actionnaires de Blue Triton devraient en détenir 57 %.

L'entente définitive permet également à Primo Water de verser à ses actionnaires un dividende exceptionnel d'un montant total d'au plus 133 millions de dollars, ou 0,82 \$ par action. Primo Water entend verser le dividende exceptionnel par suite de l'approbation par le conseil d'administration et de l'établissement de la date de clôture des registres et de la date de paiement avant la clôture de la transaction.

La transaction prendra effet dans le cadre d'un plan d'arrangement engageant Primo Water approuvé par les tribunaux en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) et d'une fusion avec Blue Triton en vertu des lois du Delaware.

La transaction est assujettie à l'approbation des actionnaires de Primo Water, ainsi qu'au respect des modalités de clôture d'usage, y compris l'échéance de la période de retenue établie en vertu de la HSR Act, l'obtention des autres approbations réglementaires et l'approbation des tribunaux de l'arrangement de Primo Water.

À la clôture de la transaction, les actions ordinaires de Primo Water ne seront plus inscrites sur aucun marché public. Les titres de la société regroupée devraient continuer d'être inscrits à la NYSE, sous réserve de l'approbation de l'inscription par la NYSE.

La clôture de la transaction est prévue pour le premier semestre de 2025.

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaïde ouest 1700-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal
3^e étage C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3 Montréal QC H3B 0G7
416-367-2470 514-871-3545
www.cdcc.ca

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC